

Les avocats qui changent de métier

Brigitte Van Dorsselaere, avocate devenue conseil en communication



Après avoir exercé la profession d'avocat de 1981 à 2001 dans le domaine du droit des technologies, puis avoir obtenu sa carte de presse en collaborant à plusieurs supports de presse, Brigitte Van Dorsselaere a créé Image Juridique, agence de communication dédiée aux métiers du droit, en 2001 (www.imagejuridique.com).

1. Christiane Féral-Schuhl : Après avoir exercé la profession d'avocat pendant 20 ans, titulaire d'un certificat de spécialisation en propriété intellectuelle, puis le métier de journaliste, vous avez fondé, en 2001, une agence de communication dédiée au monde du droit et de la finance. Pourquoi et comment prend-on la décision de quitter la profession d'avocate pour le métier de conseil en communication ?

Brigitte Van Dorsselaere : Je n'ai pas pris cette décision brutalement : Image Juridique ne marquait pas une rupture, ni un rejet de la profession, mais le prolongement naturel de mes activités passées. Dans le cadre de mon exercice professionnel, j'ai, en effet, toujours beaucoup communiqué, ce qui m'a permis de constituer très tôt ma propre clientèle. Les articles dans la presse, un 1^{er} prix décerné pour un ouvrage, ma participation à de nombreuses conférences m'ont aidé à m'installer assez vite et à me spécialiser en droit des technologies. Je suis aujourd'hui d'autant plus persuadée de l'efficacité de communiquer pour un avocat que j'en ai moi-même perçu les fruits sur le terrain. Après 13 ans d'exercice de la profession d'avocat, afin de poursuivre ma vie professionnelle et m'occuper de mes trois enfants, j'ai fait le choix de rester dans la profession, mais d'intégrer, en qualité de directeur de la communication, un grand cabinet d'avocats précurseur dans le domaine de la communication. 7 ans de pratique de la communication d'un cabinet m'ont conduite à me décider à créer ma propre agence afin de travailler avec des structures de différentes tailles et dans des domaines de compétence variés. Durant le montage du projet, je me suis consacrée à l'écriture journalistique (notamment avec des collaborations régulières avec La Tribune, L'Expansion, New Biz, le site d'information high tech Silicon.fr...), ce qui m'a permis d'obtenir ma carte de presse. A la création d'Image Juridique, j'ai ainsi pu mettre ma triple compétence - juridique, communication, presse - au service des cabinets d'avocats. Cette mutation s'est donc effectuée en douceur, et toujours en grande proximité avec le Barreau.

2. Christiane Féral-Schuhl : Quelles similitudes et différences majeures percevez-vous entre « l'avocat » et le « communicant » ?

Brigitte Van Dorsselaere : Il y a, en réalité, beaucoup plus de similitudes qu'on pourrait le croire entre la profession d'avocat et la démarche de communication. Les deux activités nécessitent, en effet, une veille constante, que ce soit pour le traitement des dossiers ou bien pour réagir sur une actualité dans la presse, la mise en place d'une méthodologie et le respect de procédures pour construire une communication externe cohérente et bien intégrée dans l'exercice professionnel, une planification pour programmer sa visibilité sur l'année, un effort vers un langage accessible, un don oratoire, un art de rédiger, une force de conviction à l'égard du juge, du lecteur ou de l'auditeur...L'avocat est ainsi tout à fait prédisposé à être un bon communicant et ma mission est aussi de lui en faire prendre conscience. Communiquer, on l'oublie trop souvent, c'est un talent d'avocat !

3. Christiane Féral-Schuhl : Quel regard portez vous sur la profession, l'ayant vécu de l'intérieur puis l'observant maintenant de l'extérieur ?

Brigitte Van Dorsselaere : J'apprécie et je conserve les "bonnes habitudes" de travail de la profession, essentielles dans le métier d'avocat. Dans le cadre de mon agence, je continue ainsi à faire preuve de rigueur, de précision, de ponctualité, de respect des délais et de la déontologie... ensemble de règles régissant la profession d'avocat et le métier de la presse. J'ai même repris certaines pratiques des cabinets d'avocats, comme l'envoi de relevés détaillés de temps passé accompagnant la facturation !

Ce passé constitue aujourd'hui pour moi une véritable force, qui m'aide à me distinguer des concurrents, et un atout qui facilite la connivence avec mes clients. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, j'ai choisi de travailler, depuis un an, avec Marie Jeannest de Gyvès, également ex-avocate au Barreau de Paris.